

## 5. EVALUATION ET INSTANCES PEDAGOGIQUES

L'évaluation est au centre de la réforme du collège, de la loi de refondation qui concerne l'ensemble de la scolarité obligatoire. Ce document vise à donner des orientations quant à la façon dont les équipes enseignantes peuvent s'emparer de ce sujet aux implications multiples (suivi des élèves, livret scolaire numérique, nouvelles modalités d'évaluation au DNB...), au sein du cycle 3 et du cycle 4 notamment, lors des instances pédagogiques.

### Textes de référence

- **Loi d'orientation du 8.07.2013**

*« Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. En tout état de cause, l'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève (...) ».*

- **BO n°27 du 2.07.2015**

*« Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture (publié le 2 avril 2015 au Journal officiel), les nouveaux programmes de cycle de la scolarité obligatoire, la nouvelle politique de l'évaluation des élèves et la nouvelle organisation des enseignements au collège doivent concourir à faire du collège, pour chaque élève, le tremplin vers la poursuite de ses études, la construction de son avenir personnel et professionnel, et la préparation à l'exercice de la citoyenneté (...) ».*

- **Décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013 définissant la composition et les modalités de fonctionnement du conseil école-collège**

« Art. D. 401-3.-Le conseil école-collège détermine un programme d'actions, qui s'inscrit dans le champ des missions qui lui sont assignées par l'article L. 401-4. Le conseil école-collège peut créer **des commissions école-collège** chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs de ces actions. La composition, les objectifs et les modalités de travail de ces commissions sont arrêtés par le conseil école-collège (...) ».

- **Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège**

« Art. D. 321-10. - Les modalités d'évaluation des apprentissages des élèves au regard des objectifs des programmes sont définies par les enseignants en **conseil de cycle**. L'évaluation des acquis de l'élève est réalisée par l'enseignant. Elle a pour fonction d'aider l'élève à progresser et de rendre compte de ses acquis. Les élèves ainsi que les parents ou le responsable légal sont informés des objectifs, des modalités et des résultats de cette évaluation.

- **Art D 411-7 du Code de l'éducation**

Le **conseil des maîtres** statue sur les évaluations périodiques et les façons dont les informations sont communiquées aux familles.

- **Décret du 22.10.2014 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges**

«Sont en outre membres du **conseil du cycle 3** les professeurs exerçant en classe de sixième dans le ou les collèges du secteur de recrutement dont relèvent les élèves de l'école et désignés dans les conditions prévues à l'article R. 421-41-3. »

« Le **conseil pédagogique** est consulté sur la coordination relative au suivi des élèves et notamment aux modalités d'évaluation des acquis scolaires (...) ».

« Le **conseil pédagogique** formule des propositions quant aux modalités d'accompagnement pédagogique des élèves, que le chef d'établissement soumet ensuite au conseil d'administration. Ces propositions portent plus particulièrement sur la différenciation des approches pédagogiques, notamment les aides pour les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages scolaires (...) ».

- **Décret n°2008-263 du 14 mars 2008**

« Le **conseil de classe** examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves (...).»

Instances pédagogiques	Objets	Pistes de travail
Conseil école-collège	Renforcement de la continuité pédagogique entre le <b>premier degré</b> et le <b>second degré</b> . Organisation visant à assurer la cohérence et la continuité des enseignements au sein du cycle 3.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmonisation autour de la notion de cursus de l'élève.</li> <li>- Elaboration partagée et concertée des progressions de <u>cycle 3</u> dans chaque champ disciplinaire.</li> </ul>
	Partage de constats quant aux points forts et fragilités observés par rapport à un ou plusieurs <b>domaines du socle commun</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en équipe inter-degrés, en cohérence avec les axes des projets des écoles et de l'établissement, sur les priorités à donner en termes de compétences, modalités d'évaluation, projets à développer. En REP+ et REP, même travail en cohérence avec le projet de réseau et le référentiel de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Axes de travail pour la mise en place de <b>l'AP en 6<sup>e</sup></b>.</li> <li>- Transmission en équipe de cycle 3 de chaque « PPRE passerelle ».</li> </ul>
	Harmonisation des pratiques professionnelles en matière d'évaluation.	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges de pratiques et observations croisées sur l'évaluation.</li> <li>- Projets de classe communs visant à permettre aux élèves une familiarisation avec les attendus du collège.</li> <li>- Eléments de langage communs par exemple concernant les consignes de travail.</li> </ul>

	Création de commission(s) de travail autour de l'évaluation des acquis scolaires visant à accompagner les élèves au sein du <u>cycle 3</u> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail sur le sens donné aux évaluations, à leurs modalités.</li> <li>- Réflexion autour de la notation chiffrée et/ou par compétence, échelle de référence (de 1 à 4)...</li> <li>- Travail inter-degrés sur la façon de préparer les élèves aux évaluations.</li> <li>- Travail en commission inter-degrés sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>. des évaluations co-construites des acquis des élèves ;</li> <li>. des évaluations créées en équipe inter-degrés visant à mesurer l'efficacité des enseignements.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Conseil des maîtres</b>	Elaboration du projet d'école et délibération sur toutes les questions touchant à la vie, à l'organisation et au fonctionnement de l'école, d'un point de vue pédagogique et matériel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret scolaire (LSUN), cohérence des parcours des élèves dans chaque domaine.</li> <li>- Travail en équipe sur les outils communs, notamment sur les outils spécifiques à l'évaluation formative des élèves. Exemples : code de correction en production de textes ; conception d'outils méthodologiques permettant aux élèves de s'auto évaluer...</li> <li>- Mise au point du calendrier relatif aux évaluations diagnostiques CE2 en septembre, au rendu des livrets scolaires et rencontres avec les familles pour restitution individuelle.</li> <li>- Evaluation des actions mises en place dans le cadre du <b>conseil école-collège</b>.</li> </ul>

<p><b>Conseil de cycle</b></p>	<p>Elaboration de la partie pédagogique du projet d'école pour le cycle considéré ; suivi et évaluation de sa mise en œuvre.</p> <p>La partie pédagogique du projet d'école propre à chaque cycle tient compte du programme d'action élaboré par le <b>conseil école-collège</b>.</p> <p>Concertation régulière entre les membres du conseil de cycle sur la progression, les acquis et les besoins des élèves.</p> <p><u>Pour le cycle 3 :</u> Choix des modalités d'évaluation des apprentissages des élèves au regard des objectifs des programmes.</p> <p>Réflexion à laquelle les professeurs exerçant en <b>classe de 6<sup>e</sup></b> sont pleinement associés. De la même façon, les professeurs volontaires des écoles situées dans le secteur de recrutement du collège peuvent participer aux <b>conseils de classe de 6<sup>e</sup></b>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en équipe sur des progressions communes. Au <u>cycle 3</u>, ce travail sur la progressivité et la cohérence des apprentissages est réalisé dans le cadre d'une concertation entre les professeurs du premier degré (CPC notamment) et ceux du collège.</li> <li>- Point régulier sur les acquisitions et les progrès de chaque élève, en lien avec les domaines du socle, avec une attention particulière portée aux élèves en difficulté et à besoins particuliers. Proposition de demande de prise en charge par le RASED, élaboration de PPRE et PAP.</li> <li>- repères d'évaluation : notes et/ou évaluation par compétence, échelle de référence (de 1 à 4)...</li> <li>- écrit, oral, <u>pour quel objectif, selon quel diagnostic</u> (évaluation en cours de formation, au fil de l'eau, fin de séquence/de chapitre...).</li> <li>- anticipation, préparation, lisibilité des attendus de l'évaluation des acquis des élèves.</li> </ul>

<b>Conseil d'enseignement</b>	Travail en équipe disciplinaire de progressions communes sur le cycle. Au <u>cycle 3</u> , ce travail est réalisé en concertation avec les <b>professeurs du premier degré</b> (CPC notamment).	L'évaluation est incluse dans la réflexion sur les programmes cyclés et « sociés ».
	Détermination en équipe disciplinaire d'évaluations communes et de critères d'évaluation permettant d'évaluer <u>les acquis</u> des élèves, en référence aux attendus de cycle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>L'évaluation positive</u> est un principe commun à chaque professeur évaluateur.</li> <li>- Le calendrier de l'année est déterminé en équipe et articulé avec la programmation commune.</li> </ul>
<b>Conseil pédagogique</b>	<u>Formalisation de l'évaluation positive</u> posée comme principe fondamental de l'évaluation des acquis, point commun à l'ensemble des évaluations menées dans chacune des disciplines.	Harmonisation des modalités d'évaluation : anticipation, préparation, lisibilité des attendus de l'évaluation des acquis des élèves.
	Prévision de l'organisation de temps consacrés au <u>positionnement de chaque élève sur un niveau de maîtrise</u> de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment à la fin du <u>cycle 3</u> et du <u>cycle 4</u> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertations en équipe : conseils de mi- trimestre, préparations des conseils de classe (notamment en fin de 6<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>).</li> <li>- Utilisation d'outils numériques en lien avec l'évaluation.</li> </ul>
	Calendrier de l'année.	Périodicité des conseils de classe, « DNB blancs », devoirs communs, en lien avec les attendus de cycle.

	Concertations au sujet de l'AP et des EPI :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du dispositif global tel qu'il est mis en œuvre dans le collège, au regard des compétences ciblées (en cohérence avec le projet d'établissement notamment) et évaluées en référence aux programmes et attendus de cycle.</li> <li>- Point effectué régulièrement de façon à percevoir quelles sont les compétences visées de façon récurrente, les progrès réalisés, pour adapter au mieux les dispositifs.</li> </ul>
<b>Conseil de classe</b>	<p><u>Evaluation positive</u> posée comme principe fondamental de l'évaluation des acquis des élèves.</p> <p>Invitation des <b>professeurs des écoles</b> volontaires aux conseils de classe de 6<sup>e</sup>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des acquis et progrès de chaque élève.</li> <li>- Apport en équipe de <u>conseils concrets</u> et précis permettant à l'élève une mise en pratique immédiate.</li> <li>- Proposition éventuelle d'aménagements (PPRE, PAP par exemple).</li> </ul>
	<p>Suivi de la <u>progression</u> des acquis des élèves en lien avec chacun des <b>domaines du socle commun</b> et de chacune des composantes du premier domaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan de fin de cycle.</li> <li>- <u>En cours de cycle</u> afin de mesurer la progression de chaque élève dans chacun des <b>domaines du socle</b>. Permet de construire la progressivité des enseignements en relation avec les besoins constatés et différents des élèves, en lien avec les attendus de cycle. L'écriture des programmes permet une construction spiralaire des apprentissages.</li> <li>- Mise en <u>relation avec l'AP</u> mais également les EPI.</li> </ul>